



Monitorat TAR

CIRCULAIRE

La **Ligue Régionale de Tir de Lorraine** organise une formation initiale du diplôme de Moniteur TAR.

Pour cette saison la Ligue vous propose une session de formation de ce diplôme. Le candidat ou la candidate choisissant cette session devra suivre l'ensemble des dates figurant dans le calendrier.

Session : La session de formation pour la saison 2025-2026 se déroulera en intégralité dans les installations de La Cible Mancieuilloise

📍 Adresse : Le Carreau de la Mine de Saint Pierremont
Lieu-dit Le Landremont
54150 VAL DE BRIEY (Mancieulles)

Dates et horaires :

Journée de sélection et positionnement :	Dimanche 04 janvier 2026 (9h00 à 16h00)
Journée 1 :	Samedi 28 mars 2026 (9h00 à 17h00)
Journée 2 :	Dimanche 29 mars 2026 (9h00 à 17h00)
Journée d'évaluation :	Dimanche 3 mai 2026 (9h00 à 16h00)

La date limite d'inscription est fixée au dimanche 7 décembre 2025.

Informations sur la formation :

Cette session de formation sera limitée à l'inscription de 10 candidats.

Un minimum de 5 stagiaires est requis pour le maintien de cette session.

Si la session présente plus de 10 inscriptions, nous limiterons l'inscription à un membre maximum par club.

Lors de la journée de sélection, et quel que soit le nombre d'inscrits, nous procéderons à une sélection des candidats. Celle-ci s'appuiera sur vos dossiers d'inscriptions et les examens prévus lors de cette journée. Cette sélection déterminera les candidats non reçus et les candidats reçus en formation.

- **Les candidats reçus pourront suivre la session de formation.**
- **Pour les candidats non reçus, la session de formation s'arrêtera à l'issue de la journée de sélection.**

Extrait du règlement de la formation :

Objectif de la formation :

Former des encadrants ayant des compétences leur permettant d'accueillir, d'informer et de perfectionner un public débutant ou confirmé pour la pratique du Tir aux Armes Réglementaires et de gérer la sécurité sur les stands de tir. Cette pratique recouvre les disciplines du TAR : Armes de poing (830, 831 et 832), Carabines (820, 821, 822 et 823) et Fusils (810, 811, 812, 815 et 816).

Nota : Il n'est pas possible d'enseigner contre rémunération avec un diplôme de moniteur TAR.

Conditions d'accès à la formation :

Prérequis :

- ☞ Être licencié à la FFTir depuis 5 années minimum ;
- ☞ Avoir au moins 18 ans au début de la formation ;
- ☞ Être titulaire du certificat de compétences Premiers Secours Citoyen ou équivalent ;
- ☞ S'inscrire à l'aide du dossier d'inscription ;
- ☞ Faire partie intégrante de l'équipe de permanents du club ;
- ☞ Avoir participé à une compétition prévue par le « Règlement de gestion sportive » - RGS lors de chacune des 3 dernières années ;
- ☞ Avoir l'avis favorable et motivé de son président de club ;
- ☞ Avoir une licence en cours de validité ;
- ☞ Avoir assimilé le contenu du [règlement sportif « Tir aux Armes Réglementaires »](#).

Organisation de la formation :

Cette formation doit respecter les procédures et les contenus des programmes définis en concertation entre le département formation fédérale de la FFTir, la CNS TAR et les RFL.

La durée globale de la formation est de quarante-cinq heures.

Elle se déroule sur une durée :

- De six heures de sélection et positionnement,
- De dix-sept heures en formation ouverte et à distance (FOAD),
- De quatorze heures sur deux jours en présentiel,
- De six heures de certifications pratiques.

La journée de sélection et de positionnement : la journée de sélection et positionnement est obligatoire dans la conception de cette formation.

Située en amont du début de la formation, elle permet de sensibiliser les futurs stagiaires sur les attentes de la formation.

Elle comporte des évaluations portant sur les connaissances techniques théoriques et pratiques, les savoir-faire techniques, la capacité à démontrer un geste technique, la pratique personnelle ainsi qu'un entretien individuel de positionnement des candidats.

Ces évaluations permettent de sélectionner et positionner les candidats avant l'entrée en formation.

À l'issue de cette journée, qui servira également à améliorer leurs savoir-faire (pratique personnelle Carabine, Fusil et Armes de poing), les droits d'accès à la plateforme de formation (FOAD) seront envoyés par les formateurs aux stagiaires.

La compétence à organiser la sécurité de la pratique est un savoir-faire fondamental et transversal à toutes les formations de la FFTir. Elle est normalement acquise à l'issue de la validation du certificat de compétences CAC. L'évaluation des acquis de cette compétence de chaque candidat est vérifiée préalablement à l'entrée en formation lors de la sélection et du positionnement au travers d'une épreuve théorique et pratique (manipulation et vérification du fonctionnement des armes utilisées dans le cadre de la formation, maîtrise des règles générales et des procédures spécifiques de sécurité).

Les connaissances théoriques et le niveau de pratique personnelle sont évalués au travers d'une épreuve pratique déterminée par le RFL et son ETR. Cette épreuve constitue un élément essentiel de l'évaluation du niveau de départ.

Le stagiaire participera à un entretien individuel, réalisé par le RFL ou un membre de l'équipe de formation désigné par le RFL, et qui a pour but de déterminer la recevabilité du candidat à son entrée en formation.

Cet entretien devra impérativement avoir été réalisé avant la tenue de la commission de sélection des dossiers.

À l'issue et après une réunion du jury plénier, le RFL informe les candidats retenus ou non par tous moyens prévus par la Ligue.

Formation Ouverte et à Distance (FOAD) : elle se déroule sur une période de deux mois. Elle comprend une formation théorique des quatre blocs de compétence à l'aide d'une plateforme pédagogique, permettant aux stagiaires de s'approprier les contenus théoriques, de s'investir dans le cadre d'exercices pédagogiques et d'évaluations formatives. Elle prévoit également la validation de la partie théorique des blocs de compétence au moyen d'évaluations certificatives.

La formation en centre : elle se déroule sur deux journées.

Le programme de ce module prévoit une alternance de mises en situations d'encadrement pédagogique et de perfectionnement aux techniques spécifiques de la discipline. Cette partie est au cœur du programme de formation. Elle est traitée par le RFL et les membres de l'ETR.

La journée d'évaluation : la journée d'évaluation est obligatoire dans le cadre de la validation de la formation.

Matériel : le déroulement de la formation est conditionné au fait que les stagiaires puissent venir avec leur matériel de tir. Le choix de celui-ci est effectué sous la responsabilité des stagiaires. Toutefois il peut être imposé aux stagiaires d'utiliser uniquement des munitions manufacturées ou des ogives blindées ou chemisées. Les cibles seront fournies par la ligue organisatrice.

Programme de la formation :

Le programme est articulé en quatre Blocs de Compétences (BC), faisant référence aux capacités qui devront être acquises lors de la formation, tant du point de vue théorique que pratique, par le biais de la Formation Ouverte et à Distance (FOAD), d'exposés, d'élaboration de fiches, de mises en situation pratique et d'ateliers.

A) Capacité à initier au Tir sportif en toute sécurité

BC 1 - Compétence à organiser la sécurité de la pratique (9 heures dont 3 heures de FOAD et 6 heures en présentiel) :

Le moniteur TAR doit être capable de mettre en place des situations de tir sécurisées dans sa discipline pour les pratiquants occasionnels ou les adhérents des clubs de tir. Il doit également être capable d'orienter les choix des tireurs sur le matériel à utiliser en fonction des catégories.

BC 2 - Compétence à organiser l'accueil et une initiation adaptée et de qualité (13 heures dont 4 heures en FOAD et 9 en présentiel) :

Le moniteur TAR doit être capable d'adapter son action pédagogique destinée à un public diversifié, en âge et motivation, pour lui donner les éléments techniques fondamentaux permettant l'apprentissage de la pratique du Tir aux Armes Réglementaires.

B) Capacité à enseigner les techniques de base et à perfectionner les pratiquants de la discipline du TAR :

BC 3 - Compétence à transmettre les bases techniques générales et spécifiques du TAR et à préparer à la compétition (17 heures dont 7 heures en FOAD et 10 heures en présentiel) :

Le moniteur TAR doit être capable d'enseigner les gestes fondamentaux dans une approche globale et analytique lors de la conduite des cycles d'initiation, de perfectionner les compétences des tireurs et d'apporter les informations nécessaires pour la pratique en compétition à ceux qui le souhaitent.

C) Capacité à se situer en tant que moniteur TAR au sein de sa structure :

BC 4 - Compétence à s'intégrer au sein du club (5 heures dont 4 heures en FOAD et 1 heure en présentiel) :

Connaître le milieu associatif dans lequel l'initiateur va évoluer et être capable de donner des informations sur certains aspects institutionnels et réglementaires.

Validation de la formation :

La validation du diplôme de Moniteur TAR sera prononcée par le président de ligue et le RFL, sur proposition du jury plénier qui se réunira à la fin de la session de formation, une fois que le stagiaire aura :

- ☞ Participé à l'ensemble des sessions de formation (FOAD et présentiels) ;
- ☞ Satisfait aux différentes évaluations formatives et certificatives réalisées en contrôle continu des savoirs, savoir-faire et savoir-être ;
- ☞ Participé à une compétition officielle lors des 3 dernières années ;
- ☞ Participé aux épreuves pratiques.

Participation aux journées de formation : celle-ci est obligatoire. Les stagiaires ne pouvant pas, pour raison médicale (et sur justificatif), participer à l'une ou l'autre des différentes journées, devront suivre la journée concernée lors de la session suivante.

Évaluations formatives : en cours de formation, des contrôles continus théoriques et pratiques obligatoires seront organisés pour permettre aux stagiaires de se préparer aux évaluations certificatives dans les meilleures conditions possibles. Seuls les stagiaires ayant satisfaits aux épreuves formatives pourront se présenter aux épreuves certificatives.

Évaluations certificatives : en cours de formation, des contrôles continus théoriques et pratiques seront organisés pour évaluer et valider les acquisitions des savoirs (savoir-faire et savoir-être).

Les évaluations sont réalisées par des évaluateurs de l'ETR. Leur rôle est d'apprécier les compétences à l'aide d'outils d'évaluation spécifiques portant sur les thématiques traitées lors de la formation notamment pour la sécurité, l'utilisation des armes, la réglementation et les disciplines du TAR. Ces outils seront présentés aux membres du jury plénier.

Le respect de l'éthique et des valeurs de la FFTir seront particulièrement pris en compte dans les critères d'évaluation. Leur non-respect entraînera l'exclusion immédiate du stagiaire de la formation.

Les évaluations certificatives visent à apprécier l'acquisition des quatre BC constitutifs du moniteur TAR.

Ces évaluations sont organisées par l'ETR.

Épreuve pratique en compétition : cette épreuve est obligatoire, mais non pénalisante. L'épreuve consiste à prendre en compte le score d'un match réalisé dans une épreuve officielle TAR au choix du stagiaire (« Règlement de gestion sportive » – RGS) à l'occasion d'une compétition organisée par le département, la ligue ou la FFTir au cours de la saison ou bien des deux années précédentes. Cette épreuve devra être réalisée dans la mesure du possible avant le dernier jour de la formation et sera attestée par la présentation des palmarès des compétitions certifiés par l'organisateur.

Validation : la validation des quatre BC conduit à l'obtention du moniteur TAR. Aucun BC ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans un autre BC. Certains BC comprennent des compétences devant obligatoirement être acquises pour la validation de ceux-ci.

En cas d'échec à un ou plusieurs BC, le bénéfice de ceux acquis par le stagiaire peut être conservé sans limite de durée à l'issue de la période de formation initiale.

Les stagiaires n'ayant pas acquis l'ensemble des BC nécessaires à la validation du diplôme pourront se présenter à des épreuves de rattrapage des BC concernés. Ces rattrapages seront organisés par l'ETR en fonction des besoins. Les BC à rattraper seront notifiés aux intéressés à l'issue de la réunion du jury plénier et se dérouleront selon les choix des stagiaires lors de l'une des journées de formation en centre d'une nouvelle session de formation au moniteur TAR.

Matériel nécessaire :

- ☞ Matériel de prise de note ;
- ☞ Votre passeport formateur fédéral, si vous en possédez un ;
- ☞ Votre passeport Cibles Couleurs, si vous en possédez un.

- ☞ **Pour la journée de sélection** : équipements, armes et munitions (manufacturées ou ogives blindées ou chemisées) personnelles pour la pratique du TAR.

- ☞ **Pour les autres journées** : le point sera précisé dans les convocations envoyées de chaque journée.

Les cibles seront fournies par la Ligue.

Matériel pédagogique fourni par la Ligue :

- ☞ Passeport formateur fédéral, si vous n'en avez pas.

Cout de la formation :

80,00 € pour les frais de repas (4 repas) ;
20,00 € pour les frais de fournitures pédagogiques.

100,00 €

Inscriptions :

Dossier d'inscription à compléter en ligne avec la copie du diplôme de Premier Secours Citoyen (PSC) ou équivalent.

Comité de sélection :

Une fois la date limite d'inscription passée, le comité de sélection se réunira afin d'étudier les différents dossiers reçus et de valider leur recevabilité.

A l'issue de la réunion du comité de sélection l'ensemble des candidats recevront par mail la décision de celui-ci concernant leur inscription :

- soit ils seront admis pour la journée de sélection et positionnement ;
- soit ils seront non admis.

Les Présidents de club sont priés :

- ☞ de communiquer aux potentiels candidats les informations ci-dessus ;
- ☞ de transmettre aux candidats tout document pouvant leur être utile.

Kateline NICOLAS
RFL – Responsable Formation Ligue
Ligue Régionale de Tir de Lorraine